



Commission de l'économie, de l'emploi et du tourisme

2101 - Enseignement supérieur

Soutien à l'enseignement supérieur - Subvention en faveur de l'Association "Alsace Tech"

Rapport n° CP/2012/480

Service gestionnaire :

Service développement économique et touristique - Cellule innovation et ens. supérieur

Résumé :

Dans le cadre de sa politique en faveur de l'enseignement supérieur et de l'innovation, le Département a décidé de soutenir le fonctionnement de l'association Alsace Tech sur les années 2011, 2012 et 2013.

Le présent rapport a pour objet de confirmer cet engagement en attribuant une subvention de fonctionnement de 10 000 euros à Alsace Tech.

Alsace Tech est une association créée en mars 2007 et qui fédère douze écoles alsaciennes : dix écoles d'ingénieurs, l'école de management de Strasbourg et l'école nationale supérieure d'architecture de Strasbourg. Elle compte trois salariés (dont un apprenti), et est dirigée par un directoire composé des douze directeurs des écoles membres.

Les objectifs poursuivis par Alsace Tech sont la promotion de l'offre d'études en Alsace sous un label commun, le développement des projets et des collaborations entre les écoles, et le renforcement des liens entre les écoles et le monde économique.

Le Département, qui contribue financièrement au fonctionnement d'Alsace Tech depuis son démarrage, a reconduit le principe de son soutien à l'association à l'issue de la démarche de révision des politiques départementales de 2010. Cet engagement a été formalisé par la signature d'un contrat d'objectifs 2011-2013, qui fixe les missions d'Alsace Tech et garantit une subvention du Département sur cette période. Le montant annuel de la subvention est fixé sur la base d'une demande formalisée par l'association et présentant son budget et ses actions pour l'année en cours.

En 2011, Alsace Tech a rempli les objectifs annuels qui figurent dans le contrat d'objectifs (organisation du Forum Alsace Tech ; mise en place du projet ingénieur-manager ; organisation du concours inter-écoles « Innovons ensemble » ; communications autour du label Alsace Tech et des différentes écoles membres) à l'exception du projet « Alsace Tech entreprises » en raison de la non obtention de crédits FEDER.

Cet abandon du projet « Alsace Tech entreprises » explique l'écart entre le budget prévisionnel 2011 (427 000 euros), et le réalisé (304 000 euros). A noter que la subvention départementale 2011 s'est élevée à 15.000 €.

Pour 2012, l'association prévoit la poursuite et le développement des actions menées sur 2011 :

- La promotion du label Alsace Tech et des écoles membres au moyen du site internet d'Alsace Tech, de l'élaboration et diffusion de supports de communication, ainsi que par une participation aux salons et forum des étudiants en classes préparatoires et IUT. Cette participation aux différents salons permet notamment d'assurer une représentation des écoles qui n'ont pas la possibilité matérielle de s'y rendre.
- Le développement des projets communs inter-écoles : il s'agit notamment de la poursuite du projet « ingénieur-manager » (poursuite du volet « management pour

les ingénieurs », et déploiement du volet « ingénierie pour les managers ») et l'organisation du concours « Alsace Tech – Innovons ensemble ».

- Le renforcement des liens entre les écoles et le monde économique notamment grâce à l'organisation du cinquième Forum Alsace Tech le 15 novembre 2012 à Mulhouse (une édition du forum sur trois se déroule à Mulhouse, les deux autres à Strasbourg), qui permet de mettre en relation les étudiants et les entreprises désireuses de recruter des salariés ou des stagiaires. L'édition 2011 à Strasbourg a attiré 120 entreprises exposantes et 2500 visiteurs. Par ailleurs, Alsace Tech associe les pôles de compétitivité au projet « ingénieur-manager » et collabore aux actions menées par le Pôle de l'entrepreneuriat étudiant (ETENA). Enfin, la Région Alsace a proposé à Alsace Tech d'être partie prenante de la stratégie d'Alsace Innovation.

Le montant prévisionnel du budget 2012 se porte à 302 500 €, financé notamment par les recettes du Forum Alsace Tech (110 000 €), les cotisations et contributions des écoles (60 500 €), et les subventions publiques (Région : 55 000 € ; CUS : 30 000 €).

Compte-tenu du budget prévisionnel 2012 en diminution par rapport au budget prévisionnel 2011 du fait de l'abandon du projet « Alsace Tech entreprises », il vous est proposé d'attribuer une subvention de 10 000 euros à Alsace Tech au titre de l'exercice 2012.

En cas d'accord, les crédits seraient imputés comme suit :

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
32061	65-6574-23	39 000,00 €	39 000,00 €	10 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition du Président du Conseil Général, décide d'attribuer une subvention de fonctionnement de 10 000 euros à l'Association Alsace Tech au titre de l'année 2012.

Elle autorise par ailleurs le Président du Conseil Général à signer la convention financière précisant les modalités de versement de cette subvention et annexée à la présente délibération.

Strasbourg, le 14/06/12

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL